

Certificat en administration des services publics

4205

Téléphone: (514) 987-3633

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme veut répondre à des besoins de formation et de perfectionnement des personnes occupant ou appelées à occuper divers postes dans les services publics. Il vise à fournir à ces personnes une meilleure compréhension des rôles des services publics dans la société; à donner une compréhension détaillée des processus et des mécanismes de prise de décision dans le secteur public; à permettre l'acquisition de méthodes de gestion spécifiques aux milieux de la fonction publique.

LISTE ET DESCRIPTION DE COURS

La liste complète et la description des cours de ce programme sont disponibles à l'adresse www.regis.uqam.ca/fspd.html

STAGES

Le programme ne comporte pas de stage.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Le programme n'est pas contingenté.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes	:	39	(hiver 2005)
		85	(automne 2005)

CONDITIONS D'ADMISSION

CÉGÉPIEN

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent.

De plus, les candidats doivent avoir travaillé, travailler ou être candidats à un poste dans le domaine de l'administration des services publics.

ou

ADULTE

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience pertinente de travail attestée d'une durée d'un an à temps complet ou l'équivalent, dans un organisme du secteur public ou du secteur parapublic ou encore dans un organisme à but non lucratif subventionné grâce aux fonds publics ou mandaté par les pouvoirs publics.

ou

UNIVERSITAIRE

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit 15 crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

De plus, tous les candidats doivent avoir travaillé, travailler ou être candidats à un poste dans le domaine de l'administration des services publics.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec. Avis: Le candidat ne répondant pas à cette exigence peut présenter une demande d'admission au **Cursus de transition pour les étudiants hors Québec**.

De plus, les candidats doivent avoir travaillé, travailler ou être candidats à un poste dans le domaine de l'administration des services publics.

EMPLOIS ÉVENTUELS

Ce certificat est principalement destiné à des personnes qui ont déjà un emploi dans le secteur public; il vise à parfaire leur formation.